



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fin de l'ARENH

Question écrite n° 7507

Texte de la question

M. Thibault Bazin alerte Mme la ministre de la transition énergétique sur la nécessité de clarifier rapidement les dispositions réglementaires et législatives qui encadreront à partir de 2026 l'accès à l'électricité nucléaire. En effet, si la loi portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (dite « NOME ») du 7 décembre 2021 a acté la suppression du dispositif d'Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (dit « ARENH ») le 31 décembre 2025, le système devant, dès le 1er janvier 2026, lui succéder demeure, lui, à ce jour inconnu. De telles incertitudes conduisent logiquement les fournisseurs d'électricité à se montrer prudents et à ne pas proposer des contrats allant jusqu'en 2026, ce qui s'avère être néfaste aussi bien pour les entreprises que pour les collectivités territoriales, qui, dans un contexte de baisse des prix de l'électricité sur le marché de gros, devraient pourtant pouvoir conclure des contrats avantageux. Dès lors, il lui demande de bien vouloir lui préciser si un dispositif doit succéder à l'ARENH et à quelle date il sera révélé.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7507

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition énergétique

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 avril 2023](#), page 3810

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)